



**SYNDICAT NATIONAL  
DES PERSONNELS DE L'ÉQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Paris, le 26 juin 2017

Monsieur Nicolas HULOT  
Ministre de la Transition Écologique  
et Solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

**Objet** : Discussion statutaire pour le corps des personnels d'exploitation  
suite à la mise en œuvre du PPCR.

Monsieur le Ministre,

Nous attirons votre attention sur la situation des personnels d'exploitation de ce ministère au regard de la mise en œuvre du PPCR.

Le corps des personnels d'exploitation était, avant le PPCR, un corps de catégorie C à statut particulier comprenant 4 grades répartis en deux niveaux d'exécution (agent d'Exploitation (AE) et Agent d'Exploitation Spécialisé (AES)) et deux niveaux de responsabilité (Chef d'Équipe d'Exploitation (CEE) et Chef d'Équipe d'Exploitation Principal (CEEP)).

Lors des discussions sur le PPCR, notre syndicat a mis en avant ces spécificités, auprès des ministères de l'Écologie et de la Fonction Publique. Nous avons été écoutés mais pas entendus au final.

Outre les effets négatifs de la mise en œuvre du PPCR, nous avons annoncé que la réforme proposée en regroupant au sein du grade C2 des encadrants (ex-CEE) et des encadrés (ex-AES) ne pouvait que créer le désordre dans les services et le chaos statutaire de ce corps.

Après avoir constaté ce que notre organisation syndicale avait prédit, l'administration s'est empressé de proposer le passage du C2 au C3, sur deux ans, des seuls chefs d'équipe qui encadrent des personnels d'exécution sur le terrain.

Cette mesure va dans le bon sens mais est insuffisante, car elle crée de la discrimination entre CEE. En effet, les CEE qui n'encadrent pas, sont le plus souvent affectés sur des missions transversales à responsabilité, (hygiène et sécurité, gestion du matériel, suivi de chantier.....) qui sont essentielles pour garantir le bon fonctionnement des services.

Aujourd'hui c'est la double peine pour ces CEE.

**Le SNP2E-FO revendique que l'ensemble des CEE d'avant la mise en œuvre du PPCR puissent être reclassés au C3, c'est une simple mesure de justice sociale.**

De même, de nombreux CEEP exercent sur le terrain des responsabilités de catégorie B en lieu et place des TSDD spécialité entretien exploitation infrastructure (ex-contrôleur) faute de recrutement.

Un plan de requalification de 600 postes de C en B pour l'ensemble des personnels techniques, y compris les personnels d'exploitation, a été décidé.

A ce jour, seuls 53 CEEP ont pu bénéficier de ce reclassement tout en subissant, pour certains, une inversion de carrière due à la grille PPCR.

Ce bilan n'est pas satisfaisant.

**Le SNP2E-FO exige que l'ensemble des CEEP accède au premier niveau de grade de la catégorie B sans perte de traitement indiciaire et de régime indemnitaire tout en maintenant leur service actif.**

**Mais il y a une urgence**, le PPCR a créé un vide en termes de formation et de déroulement de carrière par l'absence de modalité pratique pour les examens professionnels de C1 à C2 et de C2 à C3.

Des erreurs ont été constatées dans les arrêtés d'examen pro et concours mis en œuvre cette année, d'ailleurs aucune note de gestion 2017 n'a été transmise aux services.

**C'est la pagaille M. le Ministre d'État !**

Nous refusons cette situation de fait et vous demandons d'intervenir pour faire cesser ces errements afin de remettre de l'ordre dans ce dispositif.

Par ailleurs, les discussions statutaires menées actuellement avec vos représentants devraient contribuer à cette nécessaire clarification, force est de constater que le ministère a pris une orientation qui crée encore plus de colère chez les personnels d'exploitation.

L'administration ne propose, ni plus ni moins, aux nouveaux CEE nommés (sur concours) au premier janvier 2017 que d'être intégrés dans l'échelle C2 avec l'appellation d'Agent d'Exploitation Principal (AEP).

Même si nous savons que, dans le cadre du PPCR, donner aux AES l'appellation de CEE n'était pas une promotion sociale, Monsieur le Ministre d'État, sur le terrain, ce n'est pas le cas ; ces agents le vivent comme une véritable promotion sociale et la nouvelle appellation proposée sera comprise comme une rétrogradation/sanction.

De même, aucune solution viable ne nous a été apportée afin de régler définitivement la problématique d'une même échelle de rémunération pour des encadrés et des encadrants.

Enfin, nous dénonçons le fait que les AES devenus CEE ne puissent pas percevoir le régime indemnitaire des CEE, c'est tout simplement de la discrimination au regard du décret.

Ce sont tous des CEE aujourd'hui et beaucoup d'entre eux souhaitent exercer les prérogatives garanties par le décret statutaire.

**Nous exigeons une égalité de traitement sur le C2 entre l'ensemble de ces CEE, ce n'est pas le cas en ce moment Monsieur le Ministre d'État.**

**Pour le SNP2E-FO, les discussions statutaires doivent permettre d'une part de remettre de l'ordre et, d'autre part de redonner une véritable perspective de carrière aux personnels d'exploitation qui sont en souffrance et très en colère.**

**D'ailleurs, ils ont fait savoir, auprès de notre organisation, qu'ils souhaiteraient pouvoir manifester cette colère à la rentrée de septembre devant le ministère si rien ne change.**

Monsieur le Ministre, nous serons dans la délégation de la FEETS-FO que vous allez recevoir bientôt, nous vous interpellons sur ce dossier, nous espérons que vous aurez des éléments de réponses à nous donner, ces agents sont dans l'attente de décisions justes et motivantes.

Dans cette attente,

Veillez croire, Monsieur le Ministre d'État, en l'expression de notre très haute considération.

Le Secrétaire général  
du SN P2E-FO



François DENEUX